



NUMÉRO	SUJET
20-2022	Budget 2023
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Paul Ménard

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 39 de nos statuts, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le budget de la Région de Nyon pour l'exercice 2023.

Contexte général

Le budget qui vous est présenté cette année permet au Comité de direction de donner un nouveau souffle à notre association. Depuis maintenant plusieurs années, il a fallu mettre en place des mesures afin de réduire les pertes et par voie de conséquence, diminuer les prestations à ses communes membres. Lors de sa séance du 23 juin 2022, le Conseil intercommunal a approuvé le préavis 13-2022 concernant la fixation du montant de la cotisation et a fixé celle-ci à CHF 25 par habitant. Notre association a également la satisfaction de pouvoir accueillir une nouvelle commune parmi ses membres, la Commune de Crans.

La volonté du Comité de direction est de présenter un budget 2023 équilibré, axé sur les lignes directrices du programme de législature 2021-2026. Le détail de ce budget 2023 est commenté ci-après rubrique par rubrique.

Les charges liées au bureau d'agglomération concernant l'ensemble du district sont en augmentation en lien avec les projets en cours (SRGZA, vision territoriale transfrontalière, planification régionale), le suivi des PA2 (projet d'agglomération), PA3 et PA4 ainsi que la préparation des projets à venir tel que le PA5.

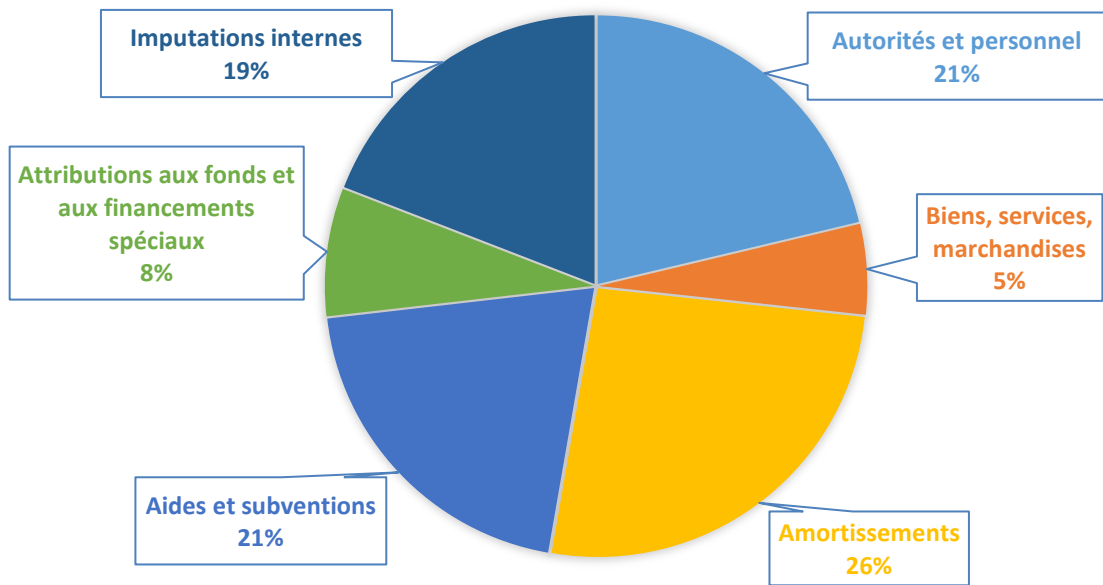
Le résultat présente un excédent de recettes de CHF 6025 et dégage une marge d'autofinancement de CHF 329'175 liée au fonctionnement de notre association. Ce budget est toujours fortement impacté par l'amortissement des préavis antérieurs pour un montant d'environ CHF 275'000 auquel s'ajoutent les CHF 50'000 du préavis 10-2022 concernant le deuxième programme régional de développement du tourisme de nature.

Commentaires sur le budget 2023

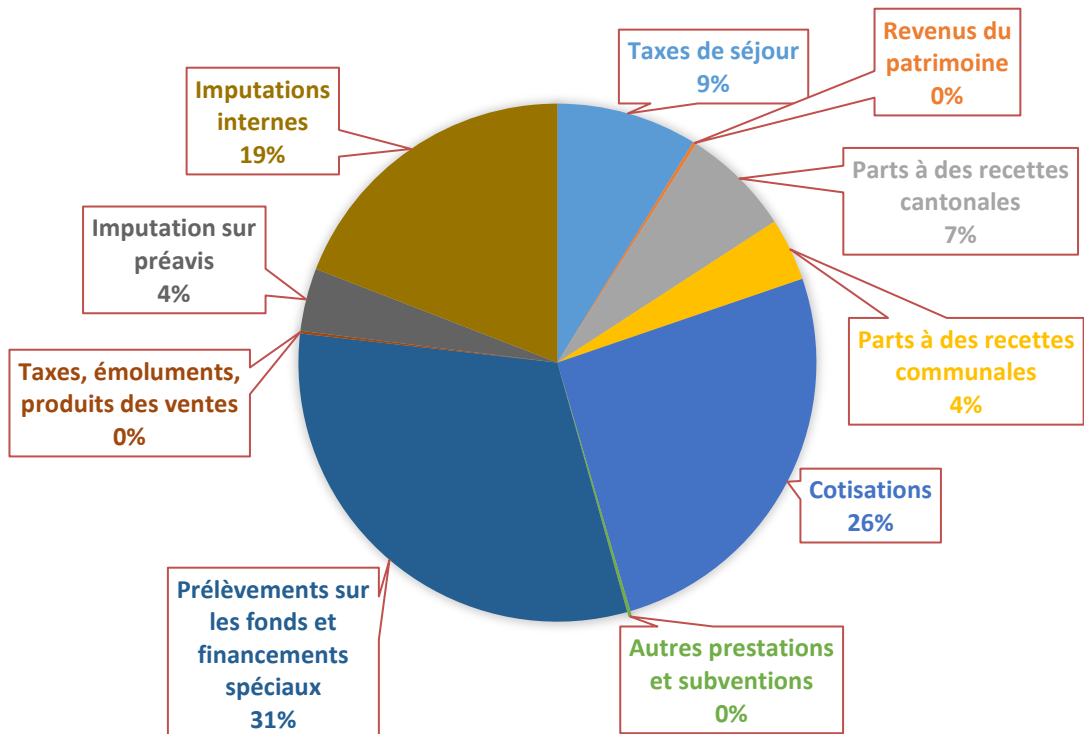
Remarques générales

En préambule, vous trouverez ci-après la répartition des projections par nature sous forme de graphique.

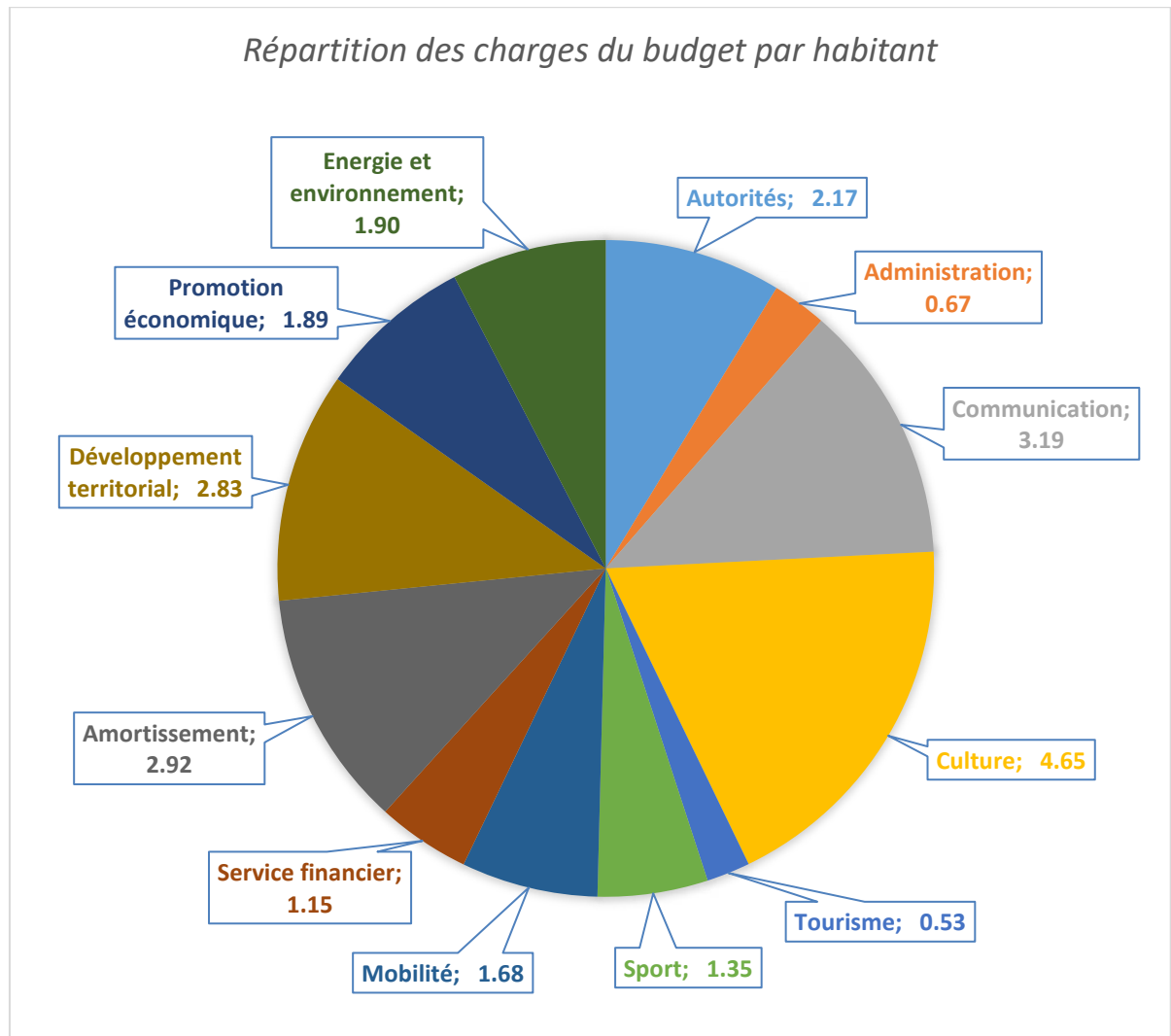
Répartition des charges



Répartition des produits



Le graphique ci-dessous montre la répartition de la cotisation par thématique et par habitant. Le budget 2023 a été réalisé sur une base de 93'600 personnes. Le montant total affecté au budget est égal à CHF 24.94, soit légèrement inférieur au CHF 25 de la cotisation, ce qui implique un excédent de recette de CHF 6025.

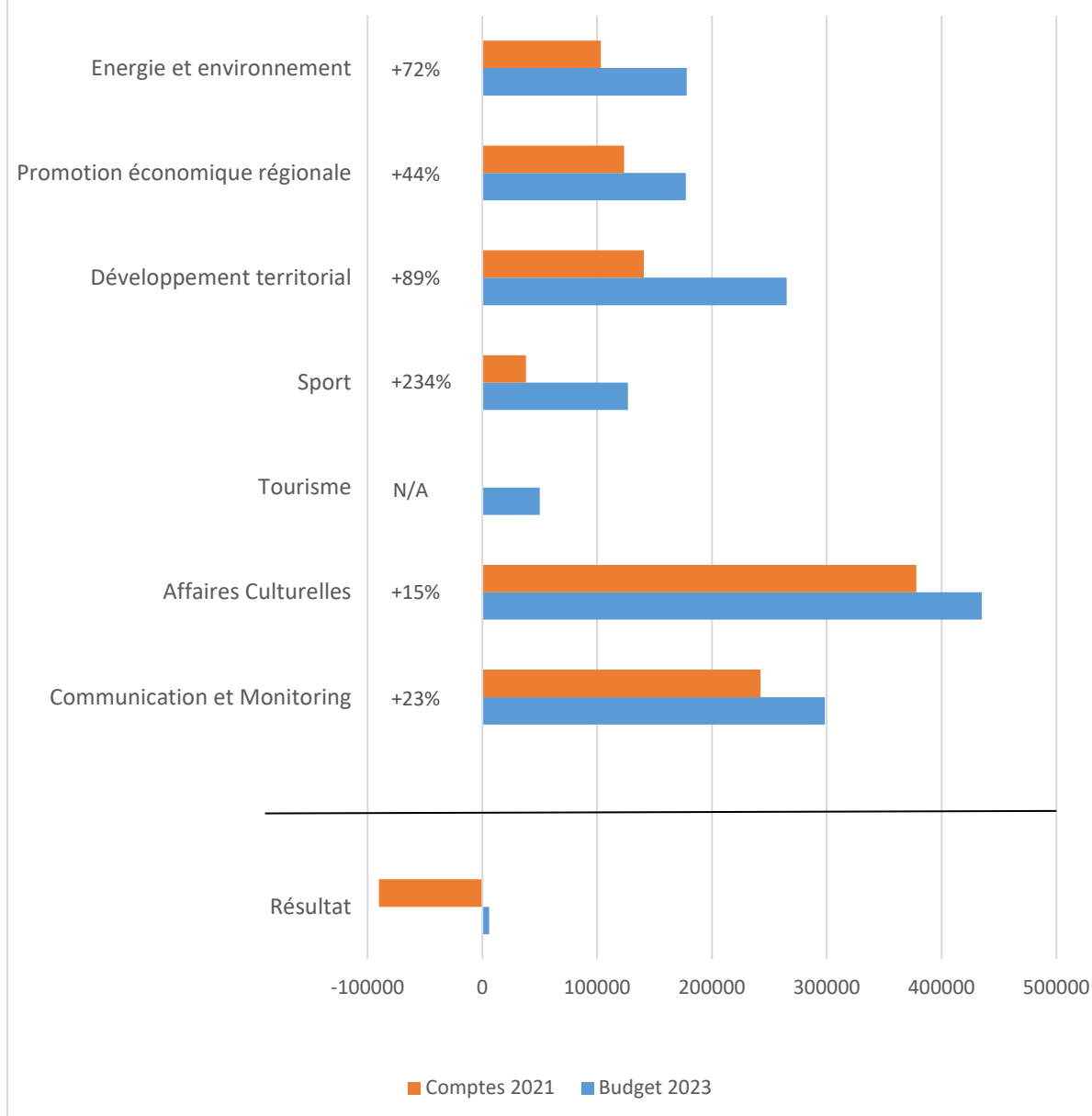


Comme dans les années précédentes, toutes les imputations internes ont été calculées en fonction des taux d'activités effectifs dans chaque dicastère, basées sur un salaire moyen de l'équipe.

Variations entre le budget 2022 et les comptes 2021 ainsi que le budget 2022

Vous trouverez ci-après un graphique explicitant les principales modifications apportées au budget 2023 en comparaison aux comptes 2021, ainsi que les principales explications quant aux variations par rapport à l'exercice précédent.

Comparaison entre le budget 2023 et les comptes 2021 des principaux ajustements



110 Administration

Les recettes liées à la facturation de services à des tiers est en diminution par rapport au budget 2022 mais en lien avec les comptes 2021. Lorsqu'il s'agit de prestations à des communes non-membres, celles-ci sont en lien avec des projets et directement imputées dans les rubriques y référentes.

120 Communication

Comme énoncé à la rubrique « 130 Service du personnel et des assurances », il est prévu d'engager un stagiaire pour renforcer la communication au sein de notre association et pouvoir également et à nouveau suivre les indicateurs clés de performance (KPI) de notre région. Un accent particulier sur la création de petites vidéos a été mis dans la création de ce budget car le retour d'expérience montre que ce support est beaucoup plus efficace que d'autres.

130 Service du personnel et des assurances

L'augmentation de la cotisation des membres de la Région de Nyon avait été prévue en partie pour permettre d'avoir les moyens suffisants pour engager une personne en charge du déploiement de la politique sportive de la Région. Au vu de l'acceptation de ce préavis, le budget 2023 propose logiquement un montant pour permettre l'engagement de ressources.

Les tâches liées à notre rôle de Bureau vaudois de l'agglomération du Grand Genève sont multiples et plus nombreuses que par le passé tant les projets actuellement menés sont complexes et divers. Par le budget 2023, le Comité de direction souhaite compléter la dotation en ressources humaines du développement territorial pour nous permettre d'être un partenaire à la hauteur des attentes dans notre agglomération.

Finalement et comme déjà indiqué, le Comité de direction souhaite que la Région continue sa mission d'institution formatrice ou de tremplin et souhaite se doter d'un poste de stagiaire dévolu à la communication pour l'année 2023.

150 Affaires culturelles

Conformément à ce qui a été annoncé dans le préavis sur la fixation du montant de la cotisation, le montant nécessaire afin d'honorer les conventions signées a été mis au budget. Le budget des affaires culturelles retrouve le montant dont il était doté en 2018.

160 Tourisme

Les charges supplémentaires dans le tourisme sont liées à l'intégration de l'amortissement des montants à charge de la Région de Nyon par la cotisation de ces membres pour le Programme de tourisme de nature 2022-2027 (préavis 10-2022) dès l'année 2023.

170 Sport

Le sport est doté d'une enveloppe bien plus importante que lors des exercices précédents ou celle-ci avait été réduite au strict minimum. CHF 30'000 supplémentaires pour des soutiens dans lesquelles une participation au déficit des pistes de ski de Saint-Cergue est envisagée. D'autre part, et afin de suivre les dossiers et établir une nouvelle politique sportive, l'engagement d'une personne est prévu à ce poste.

210 Participations

L'adhésion de la Commune de Crans à notre association ainsi que l'augmentation de la cotisation à CHF 25 par habitant permettent de générer près de CHF 500'000 de revenus supplémentaires. Une croissance démographique d'environ 1% est prévue, ce qui porte la population des communes membres de notre association à 93'600 personnes.

22 Service financier

Par soucis d'efficience, le Comité de direction a pris la décision de se passer des services d'un boursier interne à l'organisation et d'externaliser les tâches du service financier à une fiduciaire.

82 Promotion économique régionale

Le fonds régional à l'innovation est doté de CHF 80'000 pour l'année 2023 (CHF 50'000 pour 2022). Un accord a été trouvé avec le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation du Canton de Vaud qui a accepté d'augmenter lui aussi sa participation à hauteur de 50% du montant octroyé par la Région de Nyon, soit CHF 40'000. Puisque la constitution de ce fonds est faite de manière paritaire entre le Canton et la Région, la charge supplémentaire nette pour la Région est de

CHF 15'000. Cette augmentation permettra de mettre en place des aides ponctuelles pour les entreprises en complément au Prix à l'innovation.

83 Energie et environnement

Le préavis 18-2022 Programme pour la biodiversité dote le compte « Energie et environnement » de CHF 50'000 lui permettant ainsi d'œuvrer pour les différentes politiques mises en place par la Région et ainsi les faire perdurer dans le contexte de transition écologique et énergétique que nous vivons et pour lequel il est nécessaire de se donner les moyens. Comme expliqué dans le préavis précité, ce montant vient en remplacement des montants alloués aux contrats corridors et permet d'élargir le périmètre d'action à l'ensemble des communes membres de la Région.

Autofinancement

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement de la Région de Nyon projetée pour 2023 est positive et se monte à CHF 329'175. L'augmentation de cette marge par rapport aux exercices précédents est fortement liée à l'augmentation des cotisations. Cette marge positive permettra à terme de dégager les ressources nécessaires afin de retrouver un capital positif qui se situe actuellement à environ CHF -215'000.

La marge d'autofinancement globale (annexe 3) de notre association est de CHF -1'807'075, mais celle-ci n'a aucune incidence économique car elle est principalement due aux comptes TP, DISREN et FRET, qui bénéficient d'une thésaurisation nous permettant de couvrir en grande partie les frais liés à ces comptes dédiés sans faire d'appels de fonds conséquents à nos communes.

Conclusion

Le budget 2023, équilibré, présente un excédent de recettes de CHF 6025. Il est en ligne avec le programme de législature 2021-2026 « Vivre sa région » destiné à améliorer la qualité de vie de tout un chacun dans notre région.

Le Comité de direction a bien conscience de l'effort financier fourni par ses communes membres afin de permettre à notre association de retrouver une assise financière lui donnant les moyens de sa politique.

Cette situation, bien plus positive que lors des exercices précédents, ne doit pas remettre en cause l'action du Comité de direction qui s'engage à poursuivre son action auprès du Canton de Vaud afin d'améliorer la reconnaissance et la valorisation de notre association. Celles-ci sont indispensables dans le but de fédérer l'ensemble des communes de notre district.

Annexes

- Budget 2023 par ordre administratif (tableau des comptes)
- Budget 2023 par natures
- Autofinancement 2023 (marge d'autofinancement globale et par source de financement)
- Tableau des amortissements

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 22-2022 relatif au budget 2023,
ouï le rapport de la Commission des finances,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'approuver le budget 2023

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 13 octobre 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général